

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par l'Etat major du Fort et la municipalité de Querqueville (Manche), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour ses glorieux travaux et son courage lors des journées de thermidor, par l'Etat major du Fort et la municipalité de Querqueville (Manche), lors de la séance du 9 fructidor an II (26 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 462-463;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22406_t1_0462_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Personne sur la terre ne seroit autorisé à nous reprocher de nous être conduits comme nous l'avons fait. Si nous avons été séduits, l'erreur est pardonnable; c'est parce que l'hipocrisie jouoit si bien le rôle de la vertu que nous avons pris l'ombre pour la réalité et dans ce cas cette erreur est celle de l'homme de bien. Mais aujourd'hui que l'illusion cesse et que l'individu respectable disparoît pour ne laisser à sa place que le crime et la perfidie, qu'au lieu du patriote on apperçoit, plus qu'un conspirateur, un traître à la patrie, et déjà le vil complice d'un roy, citoyens, rompons tous les liens qui nous attachoient à ce monstre; abjurons, et reprenons les sentimens que nous lui avons voués. Hâtons-nous d'effacer de nos registres tout ce qui a rapport à cet être exécrable; rayons du tableau des sociétaires le nom d'un traître qui ne doit plus être accolé à ceux des républicains; dévouons aux flammes et à l'anathème les traits d'un infâme que lui-même nous avoit envoyés et que nous avons placés dans ce sanctuaire de la fraternité. Citoyens, il pourroit y en avoir parmi vous qui, par un excès de délicatesse ou de scrupule, croiroient que le serment qu'ils ont fait, soit au moment de notre incorporation à la France, soit à l'instant de la formation de cette société, entre des mains aussi sacrilèges que celles de celui dont on ne peut davantage prononcer le nom sans crime, est nul et ne pourroit produire d'effet. Il est bon de vous rassurer et de vous dire, qu'outre qu'il n'étoit pas le seul pour le recevoir, c'est que ce n'est point à lui, non plus qu'à ces collègues, que nous l'avons prêté, mais à la nation, qui ne le rejettera pas. Au surplus, et afin de vous tranquilliser sur un point aussi important, bien persuadé qu'il n'y en a aucun parmi nous qui ne soit résolu à tenir au péril de sa vie celui qu'il a émis dans l'une et l'autre des circonstances, je demande qu'à l'instant tous les sociétaires renouvellent entre les mains du président le serment qu'il a prêté lorsqu'il a été reçu.

Et comme la Convention, en déjouant le plus exécrable des complots qui ait encore été tramé contre la patrie, vient de remporter la plus éclatante victoire sur les ennemis de la liberté et sur tous les traîtres, je demande que décadi prochain, au sortir du temple, où la municipalité voudra bien faire avertir tous les citoyens et citoyennes de se trouver, sous peine contre ceux qui sans causes légitimes ne s'y présenteroient, d'être regardés comme mauvais patriotes et suspects, toute la commune, les autorités constituées à la tête, se rendra à l'autel de la patrie, pour, là prêter entre les mains du maire ou, en son absence, entre celles du principal officier municipal, le serment de vivre et mourir Français, de soutenir la constitution de 1793 au péril de notre vie et de défendre la Convention jusques la dernière goutte de notre sang. Je demande en outre que procès-verbal soit dressé de tout ce qui se fera à la cérémonie de décadi; que, par la municipalité, au nom de la commune de Senones, il sera fait adresse à la Convention nationale dans laquelle on lui tracera l'horreur que nous avons tous éprouvée en apprenant les dangers qu'avoit encore couru la patrie et les périls auquel nos fidèles représentans avoient

été exposés, et où on lui exprimera notre reconnaissance pour la vigilance paternelle qu'elle apporte à maintenir la République, ainsi que les élans de notre joye en apprenant le juste châtement des traîtres et les nouveaux triomphes de nos armées.

Comme ce discours étoit l'expression des sentimens de chacun des sociétaires et des citoyens, tous y ont applaudi, et toutes les propositions ayant été mises aux voix, elles ont été unanimement adoptées. En conséquence il a été arrêté que le président en feroit part à la municipalité, et à l'instant tous les sociétaires ont prêté le serment porté au règlement. Bolland, en appuyant les différentes motions du préopinant, a demandé par amendement que tout ce qui avoit été arrêté précédemment en faveur du traître Couthon et qui se trouvoit consigné sur les registres de la société, fût rapporté; que, sur-le-champ son nom fût rayé du tableau et son portrait brûlé à la porte de la salle, ce qui a été exécuté aux cris de vive la nation, périsent les traîtres ! Sur la proposition de Mazereau, la société a arrêté que le discours de Dérivaux seroit inséré au procès-verbal de la séance. Sur une autre motion faite par Dérivaux, appuyée par plusieurs membres, la société a arrêté que l'entrée de la sale seroit refusée et qu'on regarderoit comme suspectes toutes citoyennes qui, au mépris de la loi, ne porteroient pas la cocarde nationale. Signé sur le registre. D. Laporte, Thouvenin, et Thouvenot pour Genin.

Collationnée par nous, secrétaires de la société de la commune de Senones.

L. THOUVENIN, GENIN.

r

[*L'état-major du fort de Querqueville (1) et la municipalité du lieu, à la Conv.; s.d.*] (2)

Hommage à votre énergie, représentans fidèles, c'est le cri de la France reconnaissante.

Des traîtres avoient osé conspirer la ruine de la République; déjà le germe de la tyrannie tendoit à corrompre le sol de la liberté et des listes de proscriptions devoient assassiner en vous tout un peuple de républicains. Vous vous êtes levés, les tyrans ont fléchi et deux jours d'énergie ont marqué le terme des trames criminelles qu'ils avoient ourdies pendant plusieurs années consécutives. Ils ne sont plus enfin, et la France est sauvée.

Achievez, dignes représentans, achevez votre ouvrage; consolidez ce rocher que vous venez d'élever sur la sainte Montagne, entourez-le des gouffres les plus horribles et que le scélérat ne puisse s'écarter un seul instant du sentier de la vertu sans tomber dans l'abyme. Historiens de ce siècle, saisissez vos pinces pour transmettre à la postérité, et la gloire de nos mandataires fidèles, et la scélérateuse des traîtres qui prétendoient les subjuguier. Imprimez

(1) Manche.

(2) C 319, pl. 1303, p. 6. Mentionné par Bⁱⁿ, 11 fruct. (suppl^b).

sur le front de Couthon et de Robespierre toute l'horreur dont vos crayons peuvent être susceptibles; embellissez néanmoins le masque dont ils se sont couverts pour établir un contraste plus frappant lorsque vous dépeindrez leurs sentiments réels. Mais gardez-vous de diviser les éloges que vous donnerez à nos représentants : tout le bien qu'ils ont fait est l'ouvrage du peuple dont ils sont les organes, ils doivent au peuple le bien qu'ils peuvent faire.

Dignes Montagnards, tant que vous professerez cette maxime, les traîtres ne seront plus parmi vous, l'hypocrisie ne trouvera plus d'âmes foibles à tromper, on abhorrera l'homme perfide sans idolâtrer l'homme vertueux, et vous poserez, d'une main hardie, les fondements de notre République. Vive la liberté ! les tyrans ne sont plus.

POTIER (*secrét. de place*), André BECHADIE (*maire*), FRIGOUL (*greffier*) et une vingtaine d'autres signatures, pour la plupart d'officiers.

s

[*Emile Dupré, substitut de l'agent nat. de la comm. de Carcassonne (1), aux repr. composant le c. de correspondance de la Conv.; Carcassonne, 7 therm. II*] (2)

Représentans,

Je m'empresse de vous envoyer copie de l'adresse que le conseil général envoie aujourd'hui à la Convention nationale. Ici nos cœurs sont brûlans pour la liberté, et vous trouverez dans cette adresse l'expression franche de nos sentimens. Salut et amitié. Vive le peuple !

Emile DUPRÉ (*substitut*).

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Carcassonne, à la Conv.; Carcassonne, le 5 therm. II*]

Patrie, liberté, égalité

Pères de la patrie,

Quel jour d'ivresse et de bonheur que celui où la nouvelle des succès brillants de l'armée du Nord nous est parvenue ! Impatiens d'épancher notre joie, nous avons invité le peuple dispersé dans les nombreux ateliers militaires de cette commune à se rassembler dans le temple de l'Éternel; c'est là que nous l'avons instruit de la prospérité des armes de la République. Aussitôt des cris d'allégresse se sont élevés vers l'auteur de la nature, des embrassemens fraternels ont manifesté l'émotion de tous les cœurs, une musique guerrière a rappelé les combats et la victoire, et les chanteurs des hymnes, accompagnés de la mélodie des instruments, ont célébré la gloire et le triomphe du peuple français.

Ainsi donc les cris de mort des esclaves de la Castille avoient retenti dans les bataillons des despotes du Nord et y avoient semé le

découragement et l'effroy; les héros de la Sambre y ont porté la bayonnette et le carnage. O patrie, sois heureuse ! Partout tes enfans sont triomphans, partout la victoire se montre fidelle à la liberté et la vengeance nationale marche à sa suite.

Au milieu des transports de cette joie vive et pure, nous n'avons pas oublié l'époque fameuse où le Français, reconnoissant sa force et sa grandeur, fit les premiers pas vers la liberté. C'est avec solennité que nous avons célébré le 14 juillet et nous avons entrelacé les lauriers immortels de Fleurus avec les couronnes dédiées aux vainqueurs de la Bastille.

Le peuple de cette commune s'est aussi livré avec sensibilité aux élans de la fraternité et de la bienfaisance lors de la défaite totale de l'armée espagnole et de son évacuation du territoire français. Nous apprîmes les malheures des patriotes de Collioure et de Banyuls-sur-Mer, victimes de la vengeance de nos ennemis. Tout à coup il s'ouvre une souscription dont le résultat offre en un moment une somme de six mille et quelques cent livres, que des commissaires ont été déposer entre les mains des représentans du peuple Milhaud et Soubrany, pour être distribués à nos frères infortunés et prévenir leurs premiers besoins.

Pères de la patrie, félicités-nous d'être les magistrats d'un peuple que l'amour de la liberté enflamme; pour vous, conservés votre attitude imposante, continués à parcourir votre glorieuse carrière où chacun de vos pas est marqué par quelque nouveau succès.

Poursuivés sans relâche les ennemis du dedans et du dehors, et ne posés les armes que lorsque vous ne verrez dans tous les peuples du monde que des admirateurs et pas un ennemi. Vive la République, vive la Montagne ! S. et F.

Pour extrait conforme HEIRISSON (*maire*) (1).

[*Applaudissemens*]

t

[*Les sans-culottes républicains de la sté popul. de la comm. de Chenonceaux, à la Conv.; Chenonceaux, 16 therm. II*] (2)

Liberté, égalité, la République ou la mort

Représentans du peuple français,

Grâces vous soient rendues, vous avez encore une fois sauvé la patrie; vous avez par votre énergie renversé le trône du tyran Maximilien Robespierre. Mais comment ce monstre eût-il pu réussir avec ses complices ? Vous étiez à votre poste, et la voix des traîtres ne pouvoit se faire entendre du peuple de Paris.

Nous osons vous demander, augustes représentans, que vous mettiez au nombre des festes nationales la journée du 9 thermidor. Cette

(1) Aude.

(2) c 319, pl. 1303, p. 7, 8. *Bⁱⁿ*, 9 fruct. *Débats*, n° 706, 142-143; *J.S.-Culottes*, n° 559; *M.U.*, XLIII, 169; *J. Fr.*, n° 702; *Ann. R.F.*, n° 268.

(1) En marge : Renvoyé à la commission des dépêches par le comité des Pétitions le 17 thermidor 2^e année républicaine. *Signé* Cordier.

(2) C 320, pl. 1312, p. 38. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 11 fruct. (suppl^l).